
Etaient présents : Messieurs François DESCOEUR, Martial MEYDIEU, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Christian LAFARGE, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE, Michel FABRE.

Excusés : Jean-Yves BONY, François LACHAZE, André DUJOLS, Régis JOUDRIER (pouvoir à Bruno FAURE).

Rappel de l'ordre du jour :

1. Coopérative de St Bonnet de Salers
2. Mutualisation
3. Réforme Territoriale
4. Contrat Auvergne +, équipement numérique
5. Choix prestataire étude Longayroux
6. FPIC
7. Territoires à énergies positives
8. Questions diverses

1. Coopérative de St Bonnet de Salers : avenant Fabre pour ravalement supplémentaire
→ Les élus valident à l'unanimité l'avenant pour l'entreprise Croizet Pourty (anciennement Fabre Construction) : Travaux supplémentaires de ravalement : + 6744.30€HT

2. Mutualisation
Le Président présente l'état d'avancement des réflexions sur la mise en place de ce schéma et l'obligation qui est faite à la communauté de communes en termes de délais et de moyens.

3. Réforme territoriale
Le Président fait état des dernières informations dont il dispose sur la réforme territoriale. Aujourd'hui, les futurs périmètres d'intercommunalités se conformeraient aux périmètres des SCOT. Le seuil plancher pourrait évoluer de 20 000 hab à 10 000 hab. A la date d'aujourd'hui la communauté de communes ne dispose d'aucun élément financier ni fiscal quant à ces futures évolutions.

Il est convenu qu'une réunion avec l'ensemble des maires sera organisée afin d'avoir une vision globale des avis de chaque commune.

4. Contrat Auvergne +, équipement numérique
Il précise que pour bénéficier du soutien de la région (20% d'une dépense éligible de 40 000€), il faut soit que l'opération soit portée par la communauté de communes soit qu'elle bénéficie d'un fonds de concours d'au moins 10% de la communauté de communes. Le cas échéant, en fonction des orientations et des devis, les élus seront amenés à se positionner sur la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

5. Choix prestataire étude Longayroux

→ Les élus valident à l'unanimité le choix du cabinet Alliances pour mener l'étude Longayroux pour un montant de 12 080€HT. Ils valident les demandes de financement auprès d'EDF, Conseil Départemental, Conseil régional. Ils décident de convier au comité de pilotage :

- Bureau
- Maire de St Christophe les Gorges
- Professionnels du site (camping+auberge)
- APPMA
- EDF
- Epidor
- Conseil Départemental
- Conseil Régional

6. FPIC

Le Président rappelle aux élus les modalités d'attribution du FPIC. Il propose de conserver la répartition de droit commun qui prévoit :

- + 89 663€ pour la communauté de communes
- + 201 609€ pour les communes
- Soit un total de 291 272€.

Cette proposition sera soumise au vote du prochain conseil communautaire.

7. Territoires à énergies positives

→ Les élus autorisent le Président à établir la convention et l'autorise à signer tout document inhérent à cette décision.

8. Questions diverses

a. Demande de subventions

i. Autocross

→ Les élus valident une subvention exceptionnelle de 3000€ pour l'acquisition de matériel.

ii. Association Aspect

Le Président informe les élus de la demande de subvention de l'Association Aspect qui organise une manifestation pour son anniversaire.

→ Les élus émettent un avis défavorable à cette demande.

b. Personnel

i. Entretien des locaux

→ Les élus valident l'embauche de Mme Yvette PERS sous la forme d'un CDD d'un an à compter du 12 juillet 2015 pour une durée de 4 heures hebdomadaires.

ii. Taux d'avancement de grade

→ Les élus valident les ratios suivants :

filières	grades d'avancement	ratios
Administrative	Adjoint Administratif de 1ère classe Adjoint Administratif Principal de 2ème classe Attaché principal	100% 100% 100%
Culturelle	Assistant de conservation principal de 2ème classe	100 %
Technique	Adjoint technique de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe	100 %

iii. Régime indemnitaire

Le Président propose aux élus de mettre en place d'un régime indemnitaire pour l'agent de catégorie A.

→ Les élus valident cette proposition et fixe le coefficient d'IFTS à 3.5 à compter du 1er juillet 2015.

c. Relais de Services Publics : demande de financement

Le Président informe les élus qu'une demande de subvention va être faite auprès des services de l'Etat au titre du FNADT pour les Maisons de Services Publics.

→ Les élus valident cette proposition et le plan de financement.